



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE LA MARTINIQUE
DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER**

Cabinet du préfet

Fort-de-France, le 28 janvier 2018

Communiqué presse

Dimanche, 28 janvier 2015 à 12h36, le CROSS Antilles-Guyane a été informé d'une situation de détresse concernant un jeune homme emporté par le courant au niveau de la plage de Clugny (commune de Sainte-Rose).

Immédiatement, le CROSS AG a mis en place un important dispositif de recherche et sauvetage avec l'hélicoptère de la Sécurité Civile (DRAGON 972), l'hélicoptère de la Gendarmerie (CHARLIE INDIA) ainsi que des patrouilles de gendarmerie et de pompiers le long de la plage. A ce stade, le jeune homme est toujours porté manquant.

Les recherches maritimes et sous-marines n'ont pas pu être mises en œuvre compte-rendu de l'état de la mer particulièrement agitée (vigilance jaune pour mer dangereuse).

A cette occasion, les services de la préfecture de Guadeloupe et de Martinique rappellent que lors de VIGILANCE JAUNE pour « MER DANGEREUSE A LA COTE », il convient d'adopter une extrême prudence si vous devez pratiquer des sports à risque en bordure de mer ou si vos activités de plein air sont situées dans une zone exposée, près des plages mais aussi et surtout en mer.

Enfin, lors d'épisode « MER DANGEREUSE A LA COTE », il convient de ne pas s'exposer directement au danger afin de ne pas se mettre inutilement en péril, soi ou les secours engagés.